

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 mars 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	18	6	5	4

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Membres présents :

BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, FAYE Jean Pierre, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir :

BAUDEMONT Dominique donne pouvoir à PERIGAUD Chantal, CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, CHAUVERGUE Laurence donne pouvoir à MUZETTE Thierry, DOLLEY Alain donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, PERDUCAT Daniel donne pouvoir à FAYE Jean Pierre, SUDRON Frédéric donne LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

GARDELLE Bruno, ROGER Edouard, TERRIER Gilles, GANE Isabelle, SIMON Isabel

Absents :

CAMBOU Stéphane, BODIN Pascal, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie,

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

TOURISME

Délibération n° 24 – 2018 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme des Portes de Vassivière

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de promotion du tourisme depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe d'août 2015,

Considérant que pour permettre à l'Office de Tourisme d'assurer ses missions d'accueil, de promotion, de coordination et de développement touristique sur le territoire des Portes de Vassivière, une convention doit être signée avec la Communauté de Communes,

Monsieur le Président expose l'objet de la convention, les missions générales dévolues à l'Office de Tourisme, les objectifs fixés. La convention sera conclue pour 3 ans (2018-2020). Néanmoins, chaque année, le Conseil Communautaire votera le budget de l'Office de Tourisme et contrôlera son activité.

Monsieur le Président précise que l'Office de Tourisme des Portes de Vassivière travaille en réseau avec les OT des Communautés de Communes de Briance Combade et de Noblat et qu'à ce titre des mutualisations sont recherchées et étudiées.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention triennale avec l'Office de Tourisme et ses annexes comme présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2018 avec les OT des Communautés de Communes de Briançon Combade et de Noblat

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 03 avril 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : 20/4/18
Publié le : 20/4/18

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

